

UNIVALOM

Siège :
3269 Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

Nombre de membres du Conseil Syndical	
Légal :	40
Désignés :	30
(dont 10 délégués avec voix double soit un total de 40 voix)	
Présents :	18
Votants :	32
Procuration :	4
Date de la convocation : 28 juin 2024	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 4 juillet 2024

Délibération 2024-21

OBJET : Décision Modificative n°1

Le 4 juillet 2024 à 11h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Joseph CESARO, Jean-Pierre DERMIT, Caroline JOUSSEMET, Emmanuel DELMOTTE, Anne-Laure SEBBAR, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Hassan EL JAZOULI, Catherine LANZA, délégués de la Commission syndicale ;

Françoise THOMEL, Xavier WIIK, Fabrice MORENON, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Bernard ALENDIA délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Françoise BRUNETEAUX, Marc OCCELLI délégués de la Commission syndicale ;

Daniel LE BLAY, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Arnaud PRIGENT, délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

Membres suppléants :

Elisabeth DEBORDE, Guy LOPINTO

Procurations :

Kevin SEBASTIAN à Anne Laure SEBBAR

Christophe ULIVIERI à Guy LOPINTO

Marie-Louise GOURDON à Daniel LE BLAY

Pierre CORPORANDY à Arnaud PRIGENT

Membres excusés :

Khéra BADAOU, Anne-Marie BOUSQUET, Philippe DELEAN, Gilbert HUGUES, François WYSZKOWSKI, Christophe FONCK, Patrick PEIRETTI, Denise LAURENT, Jean-Marc DELIA, Emmanuel BLANC

M. Hassan EL JAZOULI est désigné en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

La présente Décision Modificative a pour objet différentes régularisations comptables de détail proposées en accord avec M. l'Administrateur des Finances Publiques, comptable du Syndicat :

- Sur le Budget Primitif de 2024, il est indiqué que le montant de l'excédent d'investissement constaté à l'issue de l'exercice 2023 s'élève à 302 571,86 €. Or, avant reprise des restes à réaliser de 702 068,81 €, celui-ci est de 1 004 640,67 €. Ce montant doit donc être repris au poste R001 du Budget Primitif de 2024 ;
- Suite à l'adhésion de la Communauté de Communes Alpes d'Azur à UNIVALOM au titre des compétences obligatoire en matière de traitement des déchets ménagers et assimilés et optionnelle en matière de gestion de déchèteries du Syndicat au 1^{er} janvier 2023, il apparaît que des subventions d'investissement initialement perçues par le SMED ont été transférées à UNIVALOM concomitamment à l'adhésion et doivent faire l'objet d'un amortissement selon la procédure prévue par l'Instruction Budgétaire et Comptable « M4 » ;
- La régularisation de 4062 tonnes de la CACPL collectées en mélange prises en charge initialement par le SMED alors qu'elles auraient dû être traitées par UNIVALOM dans le cadre de son Contrat de Partenariat Public Privé au titre du territoire de la Commune de Le Cannet ;
- L'établissement des arrêtés de compte des Communautés d'agglomération au titre de l'exercice 2023 relatifs aux compétences obligatoires en matière de traitement des déchets ménagers et assimilés et optionnelle en matière de gestion de déchèteries du Syndicat entraîne des remboursements de trop-perçus de participations aux agglomérations.

Il apparaît ainsi nécessaire d'adopter la Décision budgétaire Modificative n°1 présentée ci-après.

Celle-ci vise à reventiler des crédits entre comptes de différents Chapitres des Sections de fonctionnement et d'investissement, sans impact sur les équilibres du Budget Primitif. L'ensemble est compensé par l'adaptation de postes d'équilibre, en exploitation et en investissement.

Chapitre	Nature	DEPENSES D'EXPLOITATION	Montant
011	6041	Prestations de services « déchèteries »	- 1 767 000,00 €
67	6718	Autres charges exceptionnelles de gestion	423 000,00 €
67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 551 000,00 €
023	023	Virement à la Section d'Investissement	57 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION			264 000,00 €

Chapitre	Nature	RECETTES D'EXPLOITATION :	Montant
042	777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	57 000,00 €
77	773	Produits exceptionnels	207 000,00 €
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION			264 000,00 €

Chapitre	Nature	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Montant
21	2154	Matériel industriel	702 068,81 €
040	13912	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Région	57 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			759 068,81 €

Chapitre	Nature	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Montant
001	-	Solde d'exécution reporté	702 068,81 €
021	021	Virement de la Section d'Exploitation	57 000,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			759 068,81 €

Où cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- **ADOpte** la Décision Modificative n°1 du Budget Principal du Syndicat.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean LEONETTI



Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20240704-2024-21-DE
Date de télétransmission : 04/07/2024
Date de réception préfecture : 04/07/2024

Date de mise en ligne : - 4 JUIL. 2024